



des actions déterminantes pour une évolution rapide

Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
Rapport annuel de 1999

nous anticipons

Une nouvelle structure à l'image des marchés

L'an dernier, une restructuration de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario a eu lieu pour tenir compte du nouveau visage de nos marchés financiers et des besoins changeants de nos commettants. Sept directions de base – Application de la loi, Financement des entreprises, Marchés financiers, Relations avec les entreprises, Services généraux, Bureau du chef comptable et Bureau du chef du contentieux – sont désormais liées de façon plus intégrée pour mieux protéger les investisseurs et soutenir des marchés financiers justes et efficaces.

notre vision

Être reconnus en tant qu'organisme de réglementation qui établit des normes et applique, avec ténacité, des règles claires et sans équivoque afin de protéger les investisseurs, tout en assurant des marchés financiers efficaces pour les utilisateurs conformes.

notre mandat

Protéger les investisseurs contre les pratiques déloyales, irrégulières ou frauduleuses et favoriser des marchés financiers justes et efficaces en Ontario, ainsi que la confiance en leur intégrité.

notre stratégie

Réaliser notre mandat de façon efficace et proactive... nous montrer dynamiques dans notre application des règles du marché... innover dans l'application de nos pouvoirs réglementaires dans un marché en constante évolution.

Direction des marchés financiers	est chargée de la réglementation des personnes et compagnies inscrites, des produits de placement, des marchés et des systèmes de compensation et de règlement. La Direction des marchés financiers comprend les groupes de réglementation des marchés, de contrôle de la conformité, de l'inscription et des fonds d'investissement.	
Direction du financement des entreprises	est chargée de la réglementation des compagnies ouvertes, des placements et financements, des dépôts de documents d'information continue, des opérations et de l'administration d'offres d'achat, de fusion et d'acquisition, ainsi que de la gestion des documents.	
Direction de l'application de la loi	protège les investisseurs et promeut l'intégrité des marchés par l'application rigoureuse, juste et uniforme des lois sur les valeurs mobilières en Ontario.	
Direction des relations avec les entreprises	appuie et favorise la communication entre la CVMO et les intervenants.	02 /03
Direction des services généraux	travaille en partenariat avec les programmes de la Commission afin d'offrir des services généraux à valeur ajoutée innovateurs et efficaces.	
Bureau du chef du contentieux	assure un rôle de direction en matière juridique et politique. Participe à l'élaboration de politiques et offre un soutien aux projets opérationnels.	
Bureau du chef comptable	assure un rôle de direction en matière de comptabilité et de politique au profit du personnel de la CVMO et des émetteurs assujettis et détermine les problèmes de politique émergents. Participe à l'élaboration de politiques et offre un soutien aux projets opérationnels.	

Objectifs

- Redéfinir les méthodes du cadre réglementaire financier
- Renforcer le continuum de la conformité et de l'application de la loi
- Élaborer et mettre en œuvre un système de divulgation d'information intégrée
- Jouer un rôle actif de premier plan dans la préparation au passage des marchés financiers canadiens à l'an 2000
- Améliorer le processus de demandes d'information et de plaintes
- Communiquer de façon proactive pour améliorer la protection des investisseurs
- Réussir la transition d'une orientation gouvernementale à une orientation opérationnelle
- Établir la CVMO en tant qu'employeur de choix

Nos membres

Les douze membres de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario constituent l'instance dirigeante de la Commission. Les neuf membres à temps partiel, en plus du président à temps plein et de deux vice-présidents, également à temps plein, représentent une ressource exceptionnelle qui apporte une grande expérience aux divers rôles que doit exercer la Commission.

La Commission formule des politiques, adopte des règles et sert de tribunal administratif ou quasijudiciaire. La Commission soumet également des recommandations au ministre des Finances en matière de modification de la loi. Désormais, en raison du statut de la CVMO en tant que société d'État autofinancée, les membres siègent également au conseil d'administration de la Commission et surveillent le fonctionnement et les affaires financières de la société.

Glorianne Stromberg a été nommée commissaire en 1991 et a démissionné en décembre 1998.

David A. Brown, c.r.	président de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario depuis le 15 avril 1998.
John A. Geller, c.r.	nommé vice-président en novembre 1993. Il a agi à titre de président intérimaire de novembre 1996 à avril 1998.
L'honorable Howard I. Wetston, c.r.	nommé vice-président en janvier 1999.
Morley P. Carscallen, F.C.A.	vice-président de juillet 1996 à novembre 1998, ayant agi à titre de membre de la Commission depuis novembre 1992. Il est présentement membre de la Commission.
Kerry D. Adams, C.A.	nommée en septembre 1996.
Stephen N. Adams, c.r.	nommé en décembre 1996.
Derek Brown	nommé en octobre 1997.
J.F. (Jake) Howard, c.r.	nommé en novembre 1996.
Robert Korthals	nommé en mars 1995.
Helen M. Meyer	nommée en avril 1994.
R. Stephen Paddon, c.r.	nommé en janvier 1998.
G. Patrick H. Vernon, c.r.	nommé en novembre 1995.

La Commission des valeurs mobilières de l'Ontario est l'organisme de réglementation chargé de surveiller le secteur des valeurs mobilières en Ontario. Elle administre la *Loi sur les valeurs mobilières* et la *Loi sur les contrats à terme sur marchandises* ainsi que certaines dispositions de la *Loi sur les sociétés par actions de l'Ontario*.

Voici un sommaire des objectifs de la Commission et des mesures prises pour réaliser ceux-ci.

<i>Objectifs pour 1998-1999</i>	<i>Mesures</i>	
Achever la transition d'une orientation gouvernementale à une orientation opérationnelle	Établissement de l'infrastructure nécessaire pour appuyer la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario et instauration de politiques et de principes de fonctionnement. Progrès considérable vers une augmentation de 50 % des ressources humaines pour accomplir le mandat de la CVMO.	
Investir dans la prestation de services	• Instauration de nouvelles divisions du financement des entreprises et des marchés financiers. • Instauration d'une équipe de réglementation des marchés pour superviser, surveiller et encourager le développement des marchés des valeurs mobilières, des marchandises et des instruments dérivés, et favoriser la confiance à l'égard de ces divers marchés en Ontario et au Canada. • Mise sur pied d'une équipe des fonds d'investissement pour mettre ce secteur en évidence au moyen de l'examen des dépôts des fonds d'investissement, de l'élaboration d'une politique de réglementation des fonds d'investissement et de la surveillance de la conformité aux exigences réglementaires. • Instauration d'une équipe des fusions et des acquisitions/offres d'achat visant à la mainmise chargée d'examiner les activités de fusion et d'acquisition et de perfectionner la politique de ce domaine. • Redéfinition du mandat du Bureau du chef du contentieux pour donner des conseils et des directives au président, aux commissaires, au directeur général et au personnel quant à une grande diversité de projets opérationnels, transactionnels et stratégiques. • Création d'un Bureau des projets qui appuie les politiques de la Commission ainsi que la gestion de projets quant aux exigences en matière de planification, de suivi et de ressources.	04/ 05
Examiner les méthodes du cadre réglementaire financier	Collaboration avec les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM), le surintendant des institutions financières de l'Ontario et les organismes provinciaux de réglementation des assurances et des rentes de retraite afin d'entreprendre un examen de la réglementation des services financiers.	

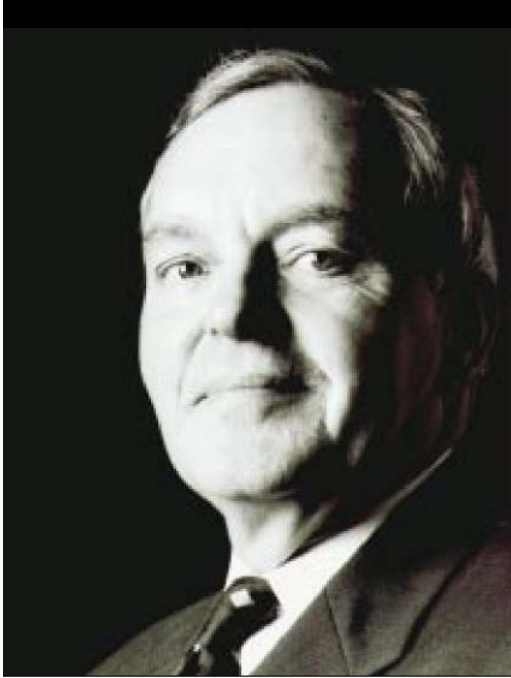
Harmonisation des exigences réglementaires canadiennes	Négociation d'un protocole d'entente parmi les membres des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, rendant officiel le Régime d'examen concerté. Ce régime offre un « guichet unique » pour certains dépôts.
Mettre au point une méthode modifiée à l'égard des revenus	Mise en œuvre, avec d'autres membres des ACVM, d'un processus qui modifiera notre méthode à l'égard des revenus. L'objectif consiste à ramener les revenus au niveau des dépenses, à simplifier les barèmes tarifaires et à fournir une base du revenu plus stable et équitable.
Sensibiliser les gens et donner des lignes directrices quant aux répercussions du passage à l'an 2000	Mise en œuvre et surveillance des essais pour les secteurs des valeurs mobilières et des fonds mutuels. Mise en œuvre d'une planification d'urgence applicable à l'ensemble du secteur relative au problème de l'an 2000. Conception et mise en œuvre d'un plan de communication pour informer les participants au marché et les investisseurs quant au progrès des initiatives de l'an 2000.
Se concentrer sur la mise en œuvre d'une méthode de divulgation d'information intégrée	Instauration d'une équipe d'information continue. Ce nouveau groupe se concentrera sur le progrès continu vers la mise en œuvre d'un système de divulgation d'information intégrée, concordant avec les réalités d'un marché secondaire en expansion pour les valeurs mobilières. Il se concentrera également sur le fait que de plus en plus d'investisseurs prennent des décisions d'investissement fondées sur les documents d'information continue d'un émetteur.
Accorder plus d'importance à l'intégration des mesures en matière de conformité et d'application de la loi	Renforcement du continuum de la conformité et de l'application de la loi à l'égard des émetteurs et des personnes et compagnies inscrites. Dans ces domaines, le personnel a augmenté de 30 %. Les processus d'enquête et d'application de la loi ont été rationalisés et raccourcis. Le travail en souffrance et les délais de renvoi ont été réduits considérablement.
Renforcer la priorité de la réforme réglementaire des fonds mutuels	Mise sur pied d'un programme dynamique d'élaboration de politiques avec la nouvelle équipe des fonds d'investissement. La règle sur les pratiques de vente des fonds mutuels fut élaborée et d'autres règles furent proposées afin d'établir des normes minimales pour la distribution des produits et la divulgation d'information. L'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels fut établie et financée.

Nous concentrer sur l'importance des systèmes de négociation des places boursières	Élaboration de directives pour permettre le fonctionnement des systèmes de négociation parallèles. Surveillance des réformes parallèles et de la réforme des places boursières proposées, y compris la démutualisation de la Bourse de Toronto, les alliances boursières et les propositions de fusion.
Proposer des normes de compétence en matière de planification financière et de conseils en la matière	Proposition, avec les ACVM, d'élaborer de nouvelles exigences de compétence en collaboration avec la Commission des services financiers de l'Ontario et les organismes nationaux de réglementation des assurances. Un groupe sectoriel fut organisé afin d'obtenir un consensus quant aux normes relatives aux examens de compétence applicables à l'ensemble du secteur des services financiers.
Renforcer le profil de la CVMO sur le plan international	Travail intensif avec le Comité technique de l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV), rôles importants exercés au sein de chacun de ses cinq groupes de travail et du forum conjoint avec d'autres autorités internationales de réglementation des marchés financiers.
Améliorer le processus de traitement des demandes et des plaintes	Instauration d'une nouvelle structure pour le processus de traitement des demandes et des plaintes. Une méthode axée sur les services est en place pour le traitement des demandes, soutenue par des mesures de rendement définies.
Mettre à jour et moderniser les Exigences de déclaration pour les Sociétés minières	Avec la Bourse de Toronto, commandite de la Mining Standards Task Force, qui a publié son rapport final en février 1999. Proposition d'un nouveau Règlement à des fins de commentaire.
Poursuivre la reformulation des règles	Proposition de plusieurs règles reformulées conjointement avec les ACVM. Éléments clés : la règle relative aux rapports prévisionnels, la règle relative au conflit de souscription et une révision de la Règle 9.1.
Augmenter les activités dans le domaine de l'éducation des investisseurs et la communication avec les intervenants	Distribution d'une variété de renseignements grâce à la première Semaine d'éducation des investisseurs, aux assemblées des investisseurs, aux trousseaux d'éducation des investisseurs et à d'autre matériel. Inauguration du site www.osc.gov.on.ca .

Ce calendrier présente les faits saillants des mesures d'application de la loi achevées au cours de l'exercice 1998-1999.

11 juin 1998	<i>Frank Mersch</i> a convenu de ne pas demander à être inscrit pendant six mois et les dispenses prévues par la <i>Loi sur les valeurs mobilières</i> ont été retirées à <i>Peter Cunti</i> pour deux ans, du fait qu'il avait délibérément induit en erreur le personnel de la Commission au cours d'une enquête.
3 juillet 1998	Dans l'affaire de <i>Gaudet, Chesnutt, Cohen et Osler Inc.</i> , les défendeurs ont chacun reçu une sentence d'emprisonnement de quatre ans en raison de leur conduite à titre de principaux actionnaires et cadres supérieurs de la défunte société de courtage. La société s'est vu imposer une amende de plus de 2,6 millions de dollars.
23 juillet 1998	La commission a émis un avertissement aux investisseurs concernant <i>Kipling Investments Ltd.</i> , qui avait supposément son siège social à Toronto et sollicitait des investisseurs à travers le monde.
23 septembre 1998	La Commission a ordonné que <i>Koman Info-Link Inc.</i> , <i>Koman Investment Inc.</i> , <i>Koman Investment Inc. (B. V.I.)</i> , <i>Simon Ko</i> , <i>John Ping Sum Lam</i> et <i>Jose Castenda</i> cessent d'effectuer des opérations sur valeurs mobilières en raison de leur conduite concernant ce qui était présenté comme un bureau d'opérations sur devises.
14 octobre 1998	Des ordonnances ont été rendues contre <i>Robert Thomislav Adzija</i> , <i>Larry Allen Ayres</i> , <i>David Arthur Bending</i> , <i>Marlene Berry</i> , <i>Douglas Cross</i> , <i>Allan Joseph Dorsey</i> , <i>Allan Eizenga</i> , <i>Guy Fangeat</i> , <i>Richard Jules Fangeat</i> , <i>Michael Hresey</i> , <i>George Edward Holmes</i> , <i>Todd Michael Johnston</i> , <i>Michael Thomas</i> , <i>Peter Kennelly</i> , <i>John Douglas Kirby</i> , <i>Ernest Kiss</i> , <i>Arthur Krick</i> , <i>Frank Alan Latam</i> , <i>Brian Lawrence</i> , <i>Luke John McGee</i> , <i>Ron Masschaele</i> , <i>John Newman</i> , <i>Randall Novak</i> , <i>Normand Riopelle</i> , <i>Robert Louis Rizzuto</i> et <i>Michael Vaughan</i> en raison de leur participation à la vente de valeurs mobilières de <i>The Saxton Trading Corp.</i> , <i>The Saxton Export Corp.</i> , et diverses autres sociétés « Saxton ».
3 décembre 1998	Dans l'affaire de <i>Richard John Smith</i> et <i>Synlan Securities Corporation</i> , l'inscription des intimés a pris fin et leur capacité de négocier des valeurs mobilières a été résiliée de façon permanente en raison du casier judiciaire de M. Smith et de son omission de le divulguer à la Commission.

15 décembre 1998	Dans l'affaire de Belteco Holdings Inc. et autres, Glen Erikson, Christine Erikson, Kai Hoesslin et Harcourt Wilshire ont vu leurs dispenses retirées à vie, sauf certaines exceptions, en raison de leur participation à un stratagème manipulateur et trompeur qui a nui aux marchés financiers. Peter Mitchell fut réprimandé pour sa participation. Glen Erikson et Christine Erikson ont porté en appel la décision de la Commission devant la Cour divisionnaire.
28 janvier 1999	Une ordonnance d'interdiction d'opérations permanente contre <i>Tactman Investments (Canada) Inc.</i> et <i>Tanrich Investment Consultant (Overseas) Ltd.</i> a été rendue.
18 février 1999	<i>Asbestos</i> : Le 18 février 1999, la Cour d'appel de l'Ontario a annulé une décision de la Cour divisionnaire et a maintenu la décision de la Commission dans l'affaire <i>Société Nationale de l'Amiante</i> (connue sous le nom de « Société Asbestos »). Dans ce cas, la Commission a rejeté la requête du Comité pour le traitement égal des actionnaires minoritaires de la Société Asbestos Limitée, dans laquelle le Comité demandait une ordonnance contre le gouvernement du Québec. Le Comité tente de porter en appel la décision de l'Ontario devant la Cour suprême du Canada.
2 mars 1999	<i>David Singh, Jeffrey Lipton, Infinity Investment Counsel Ltd.</i> et <i>Fortune Financial Corporation</i> ont reçu des sanctions de la Commission en raison d'un investissement effectué par les fonds mutuels Infinity dans une entité reliée. Dans des instances subséquentes, tous les intimés, à l'exception de Fortune, ont reçu des sanctions en raison d'une annonce trompeuse reliée à l'instance précédente.
11 mars 1999	La Commission a réprimandé <i>Dax Sukfiraj</i> pour son omission de se conformer, pendant un certain temps, à une déclaration faite à la Commission. Il avait offert de couvrir les pertes irrégulières subies par les clients d'une entreprise qu'il avait acquise.
29 mars 1999	Dans l'affaire de <i>Maple Leaf Sports & Entertainment Ltd.</i> , <i>Steve Stavro</i> , <i>Brian Bellmore</i> et <i>Donald Crump</i> , la société a convenu de payer 1,6 million de dollars à la Commission et les intimés ont accepté de ne pas agir à titre d'administrateurs d'une compagnie ouverte pendant dix-huit mois. Les sanctions résultaient d'une divulgation inadéquate dans le cadre de l'acquisition de Maple Leaf Gardens Limited.



David A. Brown, c.r.
Président

Une énergie nouvelle à la CVMO

Message du président On ressent une nouvelle énergie à la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario. Cette énergie était palpable tout au long de l'année 1998-1999, alors que le personnel de la Commission a fait d'importants progrès dans la transformation de notre organisme en société d'État autofinancée davantage efficace et responsable. Les détails de cette responsabilisation se trouvent dans le rapport de gestion joint au présent rapport. Le rôle de premier plan en matière de réglementation qu'exercent de plus en plus la CVMO et son personnel

sur les plans national et international fut tout aussi vivifiant.

Tant chez elle qu'à travers le monde, la CVMO gagne une réputation bien méritée pour les solutions souples et innovatrices qu'elle ébauche. Ces solutions, qui protègent les investisseurs, fournissent des règles claires et équitables aux participants au marché et assurent la vitalité des marchés financiers dans un environnement en constante évolution.

Nouveau terrain de jeu réglementaire Un excellent exemple de cette réputation à l'œuvre est notre collaboration avec les ACVM (Autorités canadiennes en valeurs mobilières), l'an dernier, visant à entamer la reformulation de la réglementation des services financiers au Canada. Pour comprendre cette question, nous devons remonter quelque peu en arrière : le système de réglementation en cours dans notre pays a connu une évolution il y a plus de trois décennies. En termes simples, il s'agit d'un système fondé sur la réglementation des institutions plutôt que sur la réglementation des produits et services financiers qu'offrent ces institutions.

Bien que ce système ait pu répondre aux besoins de cette autre époque – alors que les activités des banques, des compagnies d'assurances, des sociétés de valeurs mobilières et des compagnies de fiducie avaient tendance à être propres à chaque institution – ce n'est plus le cas pour les marchés d'aujourd'hui. De nos jours, la ligne de démarcation entre les intervenants en services financiers s'est estompée : les institutions offrent des produits et des services de plus en plus semblables, alors qu'ils sont réglementés de façon bien différente aux niveaux provincial et fédéral.

De toute évidence, cela n'a plus de sens de répartir les responsabilités réglementaires selon des critères institutionnels. En conséquence, l'an dernier, nous avons collaboré avec les ACVM, les organismes fédéraux de réglementation bancaire et les organismes provinciaux de réglementation des assurances, des sociétés de fiducie et de prêt, et des sociétés de caisse de retraite pour jeter les bases d'un régime réglementaire équitable pour tout le monde et plus efficace, qui assignerait le pouvoir selon des critères fonctionnels.

Vers une commission nationale virtuelle La question de la fragmentation réglementaire est inhérente à la présente discussion. Le fait que 13 organismes de réglementation des valeurs mobilières indépendants (10 provinces et, désormais, trois territoires) fonctionnent dans ce qui est, au fond, un seul marché financier présente un énorme potentiel en matière d'inefficacité et d'incohérence. Bien que des efforts antérieurs de mise sur pied d'une commission nationale des valeurs mobilières se soient heurtés à une résistance régionale, la CVMO a travaillé avec les ACVM l'an dernier pour créer un Régime d'examen concerté (REC).

Essentiellement, le REC est une entente voulant que les organismes de réglementation des valeurs mobilières d'une province soient prêts à se fier à l'analyse, à l'examen et aux recommandations des organismes d'une autre province quant à certains dépôts faits dans plus d'un territoire. Cette entente – qui évite le dédoublement administratif et comble les lacunes en matière de réglementation – réduit la fragmentation et encourage une plus grande participation parmi les organismes de réglementation.

Le REC n'est qu'une partie du régime réglementaire canadien des valeurs mobilières, le régime national de règles harmonisées et coordonnées, administré par les ACVM.

Méthode de réglementation des fonds mutuels L'année dernière fut également une année marquante pour la réforme réglementaire des fonds mutuels. Les Canadiens ont désormais davantage d'argent investi dans des fonds mutuels qu'ils n'ont de fonds déposés à la banque et dans d'autres institutions financières. En réponse à cette croissance sans précédent, la CVMO – de concert avec les ACVM – a appuyé un projet réalisé conjointement avec l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières et l'Institut des fonds d'investissement du Canada pour former l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels, un nouvel organisme d'autoréglementation des participants au marché des fonds mutuels.

La nouvelle équipe des fonds d'investissement de la CVMO fut déterminante dans ce processus, qui a également nécessité l'élaboration de normes plus rigoureuses de divulgation de l'information par voie de prospectus et de normes de déontologie pour le secteur des fonds mutuels. À cet égard, nous avons joué un rôle important dans la mise en œuvre des recommandations du rapport Stromberg de 1995 portant sur les stratégies de réglementation pour le milieu des années 1990.

Se concentrer sur les systèmes de négociation parallèles Une autre question cruciale à laquelle ont fait face tant les organismes de réglementation des valeurs mobilières que les participants au marché et les investisseurs est celle de la croissance explosive des systèmes électroniques de négociation parallèles. En 1998-1999, la CVMO a joué un rôle de premier plan dans l'établissement de directives pour instaurer ces systèmes au Canada.

Ce processus a commencé en début d'année au moment où nous avons présenté, avec d'autres membres des ACVM, un forum public – auquel a participé un groupe représentatif de participants au marché – pour présenter nos observations quant aux critères de conception d'un système électronique de négociation parallèle « canadien ». Armés de cette information, et en collaboration avec la SEC des États-Unis, les ACVM ont conçu un programme qui permettrait aux systèmes de négociation parallèles électroniques de fonctionner au Canada sans perpétuer la fragmentation des systèmes de négociation que nous connaissons présentement.

Nous avons préparé les nouvelles règles sur les systèmes de négociation parallèles en collaboration avec les Bourses canadiennes, ainsi qu'avec de potentiels fournisseurs de systèmes de négociation parallèles.

En tête du passage à l'an 2000 Aucun rapport annuel, peu importe de quel secteur il provient, ne serait complet s'il ne mentionnait les initiatives prévues pour l'an 2000. À la CVMO, cette discussion prend davantage d'importance, puisqu'elle comprend non seulement les démarches faites à l'interne pour être prêts pour le passage à l'an 2000, mais également le rôle de premier plan que nous avons exercé de concert avec nos collègues des ACVM afin de mobiliser le marché pour aborder cette question cruciale.

Notre mandat relatif au passage à l'an 2000 est précis : protéger les investisseurs et l'intégrité du marché financier canadien. Au début de 1998, nous avons concentré nos

efforts pour sensibiliser les gens, donner des lignes directrices et surveiller des progrès des participants au marché. Plus tard au cours de l'année, cette priorité s'est résolument réorientée vers les essais et la planification d'urgence.

Les ACVM ont conçu un régime d'essais obligatoires applicable à l'ensemble du secteur pour aider à minimiser les risques potentiels associés au passage au nouveau millénaire. Au cours de l'année, nous avons également travaillé aux côtés des ACVM à l'élaboration d'un programme visant à examiner la divulgation relative à l'an 2000 des émetteurs assujettis et nous avons mis sur pied un système national de rapport d'étape sur la préparation à l'an 2000 des personnes et compagnies inscrites. Disponibles sur notre site Web, ces rapports d'étape offrent aux participants au marché et aux investisseurs un outil très utile leur permettant d'évaluer l'état de préparation des organismes avec lesquels ils font affaire.

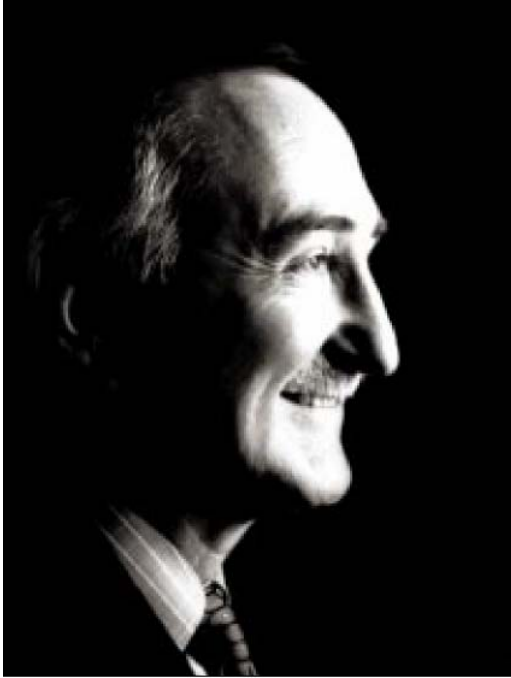
Se tailler une place sur le plan international Mes prédécesseurs à la CVMO ont créé une tradition en participant à la réglementation des valeurs mobilières au niveau international. Aujourd'hui, nos contributions à l'harmonisation internationale de la réglementation ont pris encore plus d'ampleur du fait que la négociation des valeurs mobilières est une activité qui devient de plus en plus mondiale. Par exemple, nous jouons un rôle important au sein de l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV) et des membres de notre personnel sont membres actifs de tous les groupes de travail de l'OICV.

Cette participation nous aide à promouvoir un système dans lequel les produits étrangers auxquels les Canadiens ont accès sont assujettis à une réglementation aussi rigoureuse que celle d'ici. Elle fait également en sorte que les sociétés canadiennes qui font affaire à l'échelle internationale ne deviendront pas un fardeau réglementaire. De façon tout aussi importante, elle donne accès à la CVMO aux courants de pensée de l'heure en matière de réglementation des valeurs mobilières.

Sur les plans international, national et provincial, la CVMO a entrepris plusieurs initiatives importantes l'an dernier. L'an prochain, nous concentrerons nos énergies à faire progresser encore davantage ces initiatives, nous demeurerons réceptifs au marché émergent et aux questions d'application de la loi et nous continuerons d'exercer notre rôle d'agent de changement à chaque niveau de la réglementation.

Notre programme est ambitieux. Nous nous dévouons à sa réalisation.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'DAB' followed by a long, horizontal, wavy line.



Charles F. Macfarlane
Directeur général

Une nouvelle façon de faire

Message du directeur général C'est peut-être une litote de dire que 1998-1999 fut une année de changements sans précédent pour la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario. Alors que nous entamions notre première année complète à titre de société d'État autofinancée, la CVMO a fait d'énormes pas à l'intérieur de ses propres murs et nous sommes devenus un organisme davantage axé sur les affaires et sur les résultats. Simultanément, comme l'a mentionné David Brown, nous avons joué un rôle de réglementation très actif et nous sommes ainsi assurés que les investisseurs bénéficient de marchés financiers équitables et efficaces.

Notre succès est en grande partie dû aux efforts de nos prédécesseurs.

Malgré des années de sous-financement chronique, la direction et le personnel de la CVMO ont fait un travail admirable et ont créé la plateforme sur laquelle nous bâtissons désormais.

Bâtir une culture d'entreprise La restructuration de la CVMO nous a, en quelque sorte, placés devant une page blanche. Nous devions construire, petit à petit, plusieurs systèmes et infrastructures qui n'étaient pas sous notre contrôle auparavant. Nous avons consciemment favorisé une démarche affirmative – semblable à celle utilisée dans un commerce de détail – pour rebâtir une CVMO profondément réceptive aux besoins du marché.

En construisant ce pont vers le marché, nous mettons en place plusieurs soutiens cruciaux. Ceux-ci incluent de nouveaux systèmes de rémunération, de budgétisation et de comptabilité générale, ainsi que la mise en œuvre d'une nouvelle plateforme technologique pour nos systèmes internes.

Nous avons également ajusté la structure des salaires de nos employés pour qu'elle corresponde au marché. Les bénéfices de cet ajustement sont doubles : il nous permet de garder une équipe véritablement talentueuse et dévouée, formée d'employés déjà avec nous à la CVMO, tout en nous donnant les moyens d'attirer davantage de candidats de haut calibre, alors que nous augmenterons notre effectif d'environ 50 % au cours de l'année qui vient.

Au service de nos marchés L'an dernier, nous avons effectué plusieurs changements clés pour tenir compte de l'évolution des paysages financiers de l'Ontario et de l'ensemble du pays. Nous avons tout d'abord transformé le secteur du fonctionnement du marché en deux directions distinctes : la Direction du financement des entreprises, qui surveille les émetteurs, et la Direction des marchés financiers, qui surveille les marchés – actuels et émergents – et les distributeurs œuvrant dans ces marchés.

Nous avons également créé une équipe des fonds d'investissement, qui se concentre sur les activités de politique et de divulgation des émetteurs, des gestionnaires et des vendeurs de fonds mutuels. Cette équipe spécialisée tâte le pouls des questions d'actualité dans le secteur des fonds mutuels, permettant à la CVMO d'être davantage proactive dans la réglementation de ce marché de plus en plus proéminent.

De façon similaire, nous avons mis sur pied une équipe des offres d'achat visant à la mainmise pour examiner et peaufiner les politiques en matière d'offres d'achat, de fusions et d'acquisitions et conseiller les participants à ces activités avant que des audiences ne soient convoquées pour entendre les différends.

Une nouvelle équipe de structure des marchés, qui fait partie de notre Direction des marchés financiers, est maintenant en place pour surveiller les organismes d'autoréglementation (OAR) dans les domaines des marchés et de la compensation. Cette équipe se concentre également sur les nouvelles tendances et questions, telles que la démutualisation de la Bourse de Toronto, et elle s'intéresse de près à l'élaboration de nouvelles politiques portant sur la croissance rapide des systèmes de négociation parallèles, y compris ceux que l'on trouve sur Internet.

Nous avons également créé une équipe d'information continue : dans le passé, la priorité de la CVMO à l'égard des émetteurs était principalement centrée sur l'examen des prospectus pour les placements initiaux. Aujourd'hui cependant, alors que plus de 90 % de l'activité se produit sur le marché secondaire, nous devons protéger en supervi-

14/15

sant l'information que divulguent sans cesse les sociétés.

Ces changements appuient directement notre fonction de conformité-application de la loi et, en fin de compte, nous rendent encore plus efficaces sur les plans de la protection des investisseurs et du maintien du bien-être des marchés financiers. La meilleure preuve de notre succès est le fait que, en 1998-1999, nous avons été en mesure d'achever plusieurs initiatives importantes d'application de la loi d'après un calendrier accéléré, et de prendre en charge une liste élargie d'enquêtes.

Améliorer la communication L'an dernier, la CVMO a reçu près de 8 000 lettres et appels de clients formulant des demandes et des plaintes. L'an dernier, ces mêmes clients ont commencé à bénéficier d'un accueil plus convivial. C'est grâce au fait que, en tant qu'InfoCentre, nous sommes en train de restructurer le secteur des demandes d'information et des plaintes – un peu à l'image de ce que l'on retrouverait chez un distributeur. Nous confirmons cet engagement en formant notre personnel et nous sommes en train d'installer une technologie de centre d'appels plus réceptive.

Les commettants bénéficient d'un traitement plus rapide et plus exact de leurs appels : la CVMO bénéficie d'un soutien dans ses efforts d'application de la loi, car elle peut mieux évaluer les appels quant à leur potentiel de contenir des questions d'application de la loi.

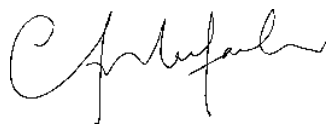
Bien des choses se préparent Il se passe bien des choses à la CVMO – je n'en ai effleuré qu'une fraction. Avec tant d'activités planifiées et en route, il nous est essentiel de demeurer concentrés sur les activités qui servent le mieux les intérêts de nos commettants. C'est la raison pour laquelle nous avons mis en œuvre un nouveau système de gestion de projets pour nous assurer d'attribuer les ressources et l'attention nécessaires aux projets qui auront l'impact le plus important.

Ce système – de concert avec notre équipe compétente et élargie, une structure plus dynamique et notre récente indépendance financière – sera essentiel au moment où nous continuons à faire de la CVMO un organisme davantage responsable, réceptif et influent, malgré la croissance de la demande à l'égard de nos services.

Si nous regardons vers l'avenir – en plus des initiatives réglementaires que David Brown a brièvement passées en revue – nous nous concentrerons sur l'achèvement de la transition et sur la croissance importante que nous avons ciblée dans tous les domaines, la mise sur pied d'un système de pointe de gestion des cas et d'un système d'établissement des priorités encore plus puissant dans notre Direction de l'application de la loi, la poursuite des progrès vers la réalisation de notre engagement de réduire les droits et l'établissement d'un programme officiel de mesure du rendement pour favoriser une responsabilisation encore plus grande envers nos commettants.

Le rythme et le niveau de l'évolution à la CVMO se sont avérés extraordinaires. Mais encore, il en fut de même pour le rythme et le niveau d'évolution de nos marchés financiers. Appuyée par une équipe tout aussi extraordinaire, la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario est en excellente forme pour répondre aux demandes.

Les choses ne sont plus ce qu'elles étaient. Nous non plus.



nous
réagissons



Être sensible à l'évolution est une très bonne chose. Il serait difficile de ne pas remarquer les forces du changement qui se manifeste sur nos marchés financiers. Ces forces ont cédé à l'apparition de nouveaux fournisseurs et produits, tout comme elles ont suscité la disparition des frontières mondiales et institutionnelles en matière financière. Pourtant, reconnaître l'évolution n'est qu'un pas sur la voie de la réalisation de nos objectifs visant à renforcer les marchés financiers et à assurer une saine croissance économique. La partie cruciale de notre parcours est la mesure dans laquelle nous serons capables d'anticiper les marées du changement et à quelle vitesse nous parviendrons à réagir en proposant les bonnes réponses.

Les enjeux de la CVMO sont simples : nous sommes ici pour protéger les investisseurs et favoriser l'équité et l'efficacité des marchés financiers. Le besoin d'établir des règles claires, raisonnables et souples qui donneront confiance aux investisseurs est inhérent à ce mandat.

Nous faisons des progrès considérables pour maintenir ces objectifs en équilibre. Nous trouvons des façons innovatrices de protéger les investisseurs tout en libérant les participants au marché de plusieurs niveaux de réglementation.

des actions déterminantes pour une évolution rapide

18/19

L'an dernier, nous avons travaillé avec les ACVM à la réforme de la réglementation des fonds mutuels. Entre autres recommandations, le nouveau système de divulgation par voie de prospectus propose que les investisseurs reçoivent un court prospectus simplifié, écrit en langage clair et contenant de l'information spécifique aux fonds présentée sous forme de catalogue pour faciliter la comparaison entre les fonds.

Une autre initiative mise en œuvre l'an dernier est notre collaboration avec plus d'une douzaine de participants du secteur à l'élaboration de directives pour les systèmes de négociation parallèles. Puisque la négociation et les placements sur Internet deviennent de plus en plus populaires, nous avons, de concert avec les ACVM, sollicité des commentaires sur deux politiques abordant les questions électroniques.

La contribution de la CVMO à l'établissement d'un nouveau modèle de réglementation canadienne des services financiers est tout aussi importante. Ce modèle produirait un système de réglementation mieux supervisé abordant toutes les questions liées au marché, ainsi qu'un système de divulgation qui permettrait aux investisseurs de comparer les produits de façon plus exacte.



Les changements radicaux que nous apportons à la taille, à la forme et à la structure de la CVMO sont notre réponse aux changements qui ont lieu sur le marché. Alors que nous nous réorganisons rapidement et de façon efficace de l'intérieur, nous ne nous reposons pas sur nos lauriers pour ce qui est du monde extérieur : tout au long de l'année dernière, nous avons joué un rôle actif dans l'élaboration de nouvelles solutions répondant aux besoins des investisseurs et des participants au marché en Ontario, au Canada et à travers le monde.

Faire preuve de souplesse face aux besoins parfois disparates de nos commettants peut s'avérer une tâche complexe qui nous demande de former des relations de coopération avec les investisseurs, les sociétés à la recherche de capitaux et les intermédiaires qui mettent ces deux groupes en contact.

En 1998, nous avons jeté les bases de relations plus interactives. Nous avons commencé à améliorer les communications bilatérales en repensant la façon dont nous traitons les demandes et les plaintes. Puisque les appels à la CVMO ont augmenté de 30 % au cours des années précédentes, nous prévoyons déjà augmenter le personnel de l'InfoCentre de 40 %, un changement qui nous permettra de répondre aux appels et aux demandes de façon plus rapide et plus exacte. Notre nouveau site Web, qui accueille environ 3 300 visiteurs par semaine, représente une autre façon d'améliorer le contact avec nos commettants.

la souplesse s'avère parfois la plus grande force

20 / 21

La CVMO a également joué un rôle clé dans l'éducation des investisseurs au cours de la Semaine nationale d'éducation des investisseurs, en participant également avec d'autres associations d'investisseurs à des séminaires d'éducation communautaire à travers la province.

Nous avons également augmenté la participation de nos commettants aux discussions d'élaboration des politiques. Le Mining Standards Task Force, un groupe de travail mixte de la Bourse de Toronto et de la CVMO, en est la preuve. Plus de 100 personnes ont eu l'occasion de participer au contenu du rapport final, qui renfermait des recommandations pour préserver le leadership du Canada dans le secteur de l'exploration et de l'exploitation minière, tout en assurant la protection des investisseurs et en renforçant la confiance des investisseurs mondiaux envers les marchés canadiens des valeurs mobilières.

Maintenant que ces choses sont amorcées, nous allons étendre nos activités encore davantage pour entendre les voix de nos commettants et leur répondre : des sondages réguliers et des mécanismes de rétroaction pour cerner les questions clés feront partie intégrante du mandat de la CVMO. Nous examinerons minutieusement nos propres actions en établissant un programme officiel de mesure du rendement sous forme de « carte de pointage équilibrée ».



Le fait d'élargir notre bassin de talent déjà impressionnant est un élément clé de l'amélioration du rendement, des délais d'enquêtes et des mesures d'application de la loi. De plus, notre but d'attirer les meilleurs et les plus brillants fonctionne – en acquérant la maîtrise de notre programme et en ajustant notre structure salariale pour qu'elle corresponde au marché, nous transformons la CVMO en un employeur de choix.

L'ajout d'employés à notre équipe n'est que le début. Nous avons également renouvelé notre organisation interne de façon à tenir compte des réalités du marché d'aujourd'hui. Nous encourageons la fécondation réciproque d'idées et de compétences en faisant circuler le personnel à l'intérieur de nos sept directions et en entreprenant des programmes ciblés de formation et de perfectionnement. Nous favorisons une démarche axée sur le travail d'équipe, qui assure à nos commettants des réponses plus cohérentes et détaillées en temps opportun.

Notre engagement à donner à notre personnel une vision d'ensemble va au-delà de nos murs et traverse les frontières nationales et internationales.

chaque goutte s'ajoute au ruisseau

22 /23

La contribution des représentants de la CVMO aux efforts nationaux de réglementation aux côtés de leurs collègues des ACVM en est la preuve. Notre rôle de premier plan dans la préparation du passage à l'an 2000 a consisté à identifier 31 participants clés au marché comme étant des liens décisifs à l'intérieur du système canadien des marchés financiers et à examiner la justesse de la divulgation relative à l'an 2000 de plus de 100 sociétés.

Notre personnel a également joué un rôle clé dans le Régime d'examen concerté. L'an dernier, plus de 140 délégués provenant des quatre coins du Canada ont participé à une séance de formation présentée par la CVMO sur le REC – un régime qui entraînera une réglementation bien plus efficiente et efficace à travers le pays. La CVMO fut également bien représentée à l'échelle mondiale, en particulier par l'entremise du comité technique de l'Organisation internationale des commissions de valeurs.

Appelons cela un effet d'entraînement. Notre personnel, aux compétences variées, en accord avec notre rôle constamment en expansion et en évolution sur le marché, renouvelle la force et le mandat de la CVMO.

Priorités de la Commission pour 1999 – 2000

La Commission continuera de recruter de façon vigoureuse au cours de l'exercice 1999-2000 pour s'assurer d'avoir le personnel nécessaire pour offrir des services de qualité supérieure de façon uniforme, fiable et opportune. Dans le cadre de ses objectifs stratégiques, les ressources se concentreront sur les priorités générales suivantes :

- 1) Assurer la direction en matière de préparation des marchés financiers à l'an 2000 : appuyer les essais du secteur et l'élaboration d'un plan d'urgence; procéder à des examens de suivi des programmes d'information des personnes et compagnies inscrites et des émetteurs.
- 2) Augmenter de beaucoup les ressources directions des marchés financiers, du financement des entreprises et de l'application de la loi afin de mettre encore plus d'emphasis sur la surveillance de la conformité aux exigences d'information continue des participants au marché, ainsi qu'une mise en évidence de l'évaluation des cas, des enquêtes et de l'application de la loi.
- 3) Mener des initiatives visant à redéfinir les mandats et les activités de tous les organismes canadiens de réglementation des fournisseurs de services financiers. Contribuer à une coordination accrue de la réglementation des services financiers à l'intérieur de l'Ontario en participant au Conseil des autorités de réglementation des services financiers de l'Ontario.
- 4) Conjointement avec les partenaires des ACVM, aborder les questions découlant de la restructuration proposée des bourses canadiennes.
- 5) Fournir un régime de réglementation efficace pour les systèmes de négociation en place, parallèles et émergents, y compris Internet.
- 6) Procéder à un examen des droits avec les partenaires des ACVM et entreprendre la mise en œuvre des droits restructurés pour mieux aligner les coûts et les revenus.
- 7) Appuyer la création et la reconnaissance de l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels et chercher des solutions réglementaires pour améliorer la gouvernance des fonds mutuels.
- 8) Participer activement à des organismes internationaux (p.ex., l'OICV) pour représenter l'Ontario dans le cadre de l'élaboration de normes et de méthodes de réglementation relatives aux marchés financiers internationaux.
- 9) Proposer des réformes relatives aux prospectus et aux exigences d'information continue pour les fonds mutuels.
- 10) Élaborer des normes de compétence pour la planification financière et des règles pour leur mise en œuvre.

On peut obtenir les détails sur les priorités opérationnelles de la CVMO pour l'année 1999-2000 dans « l'énoncé des priorités pour l'année 1999-2000 » de la CVMO, disponible sur notre site Web à l'adresse: www.osc.gov.on.ca ou en communiquant avec la ligne des publications au (416) 593-3699.



nous

sommes prêts